



Vente de la maison familiale

Par pedrot

Bonjour

la maison familiale va être vendue aux enchères judiciaires à la fin du mois. je suis actuellement locataire d'un logement social. Il m'est impossible de stocker la remorque, le lit, le motoculteur que j'ai achetés qui sont actuellement chez ma mère. Je n'ai pas d'argent pour louer un garage. J'aimerais savoir une fois la maison vendue si j'ai un délai pour récupérer mes affaires personnelles qui sont dans la maison.

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous devez retirer vos affaires personnelles.

Dès la vente, ces objets abandonnés (!) deviendront propriété de l'acquéreur.

Article 2276 Version en vigueur depuis le 19 juin 2008
Modifié par LOI n°2008-561 du 17 juin 2008 - art. 2
En fait de meubles, la possession vaut titre.

Soit vous les débarrassez avant la vente, soit vous les revendez.

Par pedrot

j'ai aussi une longue serre. Je ne peux pas demander un report de la vente. Il y a une bande de terrain qui n'a pas été mentionnée dans l'acte de vente. Je ne peux pas avoir accès à la maison

Par yapasdequoi

Voyez avec le notaire responsable de la vente comment vous pourriez accéder à la maison, éventuellement il réclamera la preuve que ces biens vous appartiennent (= les factures) avant de vous laisser les déplacer.

Si vous voulez les ranger dans la serre qui vous appartient pourquoi dire au début que vous n'avez pas moyen de les stocker ?

Par pedrot

la serre se trouve dans le jardin qui va être vendue avec la maison. Ma mère avec l'accord de ma sœur et de mon frère avec lesquels je suis en mauvais terme ont décidé de vendre la maison et le jardin pour que je ne puisse pas récupérer toutes mes affaires personnelles, tout en sachant que je ne peux pas accéder aux deux garages ni à la maison

Par pedrot

qu'en pensez-vous ?

Par yapasdequoi

Si la serre est située dans le jardin qui est mis en vente, elle ne vous appartient pas et y mettre vos objets ne changera rien.

Contactez le notaire chargé de la vente.
Et expliquez lui la situation, un peu mieux qu'ici....

Par pedrot

si j'avais eu accès à la maison après le départ de ma mère en maison de retraite et si je n'avais pas été rejeté par ma famille, je n'aurais pas pu porter le lit médicalisé tout seul ni les différentes parties de ma serre pour les mettre dans la camionnette.

Par isernon

bonjour,

comme il s'agit d'une vente judiciaire qui ne se fait pas en quelques jours, vous avez du avoir le temps de préparer et de réaliser l'évacuation du matériel qui vous appartient.

si ne pouvez pas l'évacuer, vous pouvez le vendre omme déjà indiqué.

il est toujours possible de se faire aider pour ce genre coup de main.
en principe les lits médicalisés sont en location et repris par l'entreprise de location.

salutations

Par pedrot

la date de la vente est prévue le 24 février 2023.

Par yapasdequoi

Avez vous les factures qui prouvent votre propriété de ces objets ?

Par pedrot

la serre a été achetée d'occasion il y a plus de 10 ans. la maison n'est pas vendue dans son intégralité donc les meubles ne seront pas vendus. Est ce que je peux faire appel de la décision judiciaire ?

Par pedrot

c'est une vente par adjudication judiciaire

Par yapasdequoi

Si la date est publiée, il est trop tard pour faire appel.

Quelle partie de la maison est mise en vente ? Et pourquoi pas toute la totalité ? Les meubles iront soit à la décharge soit dans les mains de l'acquéreur, il en fera ce qu'il voudra.

Par pedrot

je me suis renseignée, il y a vingt minutes, auprès d'un notaire qui ne tient pas la même discours que vous.

Par yapasdequoi

OK. Alors faites ce qu'il vous dit !

Puisque je vous ai déjà dit de consulter le notaire chargé de la vente. Lui seul peut vous donner accès à la maison pour récupérer vos affaires.

Mais si un autre notaire a une solution miracle, tant mieux !

Par pedrot

il ne m'a dit que tout ce qui se trouve dans la maison sera vendue lors de la vente sauf si ma mère l'a précisé

Par pedrot

le lit médicalisé je l'ai acheté pour moi dans un dépôt vente

Par yapasdequoi

Avec aussi peu d'infos et sans réponses à mes questions, je ne peux pas plus vous aider.
Bonne chance.

Par pedrot

ma mère est en maison de retraite. Elle a voulu vendre la maison familiale dans les plus brefs délais pour que je ne puisse pas récupérer mes affaires personnelles. Elle a avec mon frère et ma s?ur décidé de vendre la maison par adjudication judiciaire alors que je n'ai pas pu récupérer mes affaires personnelles tout en sachant que je ne pouvais pas louer un garage tant que je n'aurai pas touché ma part de l'héritage. j'ai appris que j'allais touché une partie de la somme de la vente de la maison.

Par yapasdequoi

Tant mieux pour vous. Vous avez les réponses juridiques, à vous de vous débrouiller maintenant.

Par Henriri

Hello !

Pedrot, manifestement il y a un contentieux familial et vous avez probablement une vision un peu partielle de votre situation. Je vois mal quelqu'un vendre une maison familiale au plus vite juste dans le but que des affaires personnelles ne puissent pas être récupérées par leur détenteur.

En tout cas vous avez encore quelques jours pour tenter de récupérer celles que vous pourrez. Mais que vous n'ayez pas la possibilité d'en transporter et stocker certaines ailleurs ne vous donne aucun levier pour décaler la date de la vente ni exiger de laisser des affaires dans la propriété du futur acquéreur au-delà de cette date.

A+